



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Carantec (29)

Une charte de l'arbre et la mise en valeur d'un cyprès centenaire à la plage du Clouët

Constatant que de nombreux arbres 'remarquables' sont parfois mal menés, les élus ont lancé la rédaction d'une charte de l'arbre et réalisé l'aménagement d'une place où trône un cyprès de Lambert plus que centenaire en lui redonnant un espace végétalisé pour mieux s'exprimer.

Carantec, commune littorale de 3 000 habitants englobant les îles Callot et Louët est devenue cité balnéaire et touristique dès le début du XX^e siècle. On y compte 40 à 45 % de résidences secondaires avec de fortes problématiques foncières et d'habitat. L'accueil d'une population touristique importante en été est conditionnée par sa petite taille et configuration en presqu'île qui lui confère des contraintes fortes en termes de d'aménagement et de mobilité.

Ses projets phares concernent la rénovation de la salle polyvalente du Kelenn, l'accueil de nouveaux habitants à l'année, les mobilités, la charte de l'arbre et les aménagements qui en découlent...

➤ La charte de l'arbre

La nouvelle équipe municipale élue en 2020 a choisi de poser le développement durable comme fil conducteur du mandat. Ainsi, elle a souhaité rédiger une charte de l'arbre pour lutter contre le mitage et ainsi préserver le cadre de vie et environnemental de la commune.

Dès l'automne 2020, les élus sollicitent Charles Viala, paysagiste au CAUE du Finistère, pour les aider à réfléchir à la place de l'arbre dans la commune. L'étude présente une photographie générale du cadre végétal et un repérage des enjeux paysagers. Elle pose les bases d'une future charte sur le végétal.

L'équipe de paysagistes, Rozenn Duley (A-Mar paysage et urba-



Les espaces de stationnement ont laissé place à un jardin autour du cyprès

nisme) et Mickaël Jézégou (Vivre avec l'arbre) est sélectionnée début 2022 pour mener à bien deux volets : un inventaire et une charte.

Le **diagnostic/inventaire** (cartographie/SIG) des arbres, haies bocagères et boisements et leur caractérisation et hiérarchisation est présenté en juillet 2022.

La **charte** ayant trois objectifs principaux, finalisée fin 2022, proposera de :

- fixer des règles concrètes et applicables de préservation par une traduction réglementaire dans le PLUi h de Morlaix communauté (espace boisé classé - L113-1/ code urb. ou protection des éléments du paysage - L115-19)
- renforcer le patrimoine végétal par des préconisations de gestion ou de valorisation et propositions de compensations en cas d'abat-tage

- définir un plan d'actions pour les futurs aménagements de la commune : règles de plantations et liste d'essences d'arbres à planter, identification des sites prioritaires et actions de sensibilisation.

« Ce travail est de longue haleine... l'urbanisme va devoir composer avec l'arbre et investir pour palier le changement climatique et promouvoir le 'vivre ensemble'. Un travail de sensibilisation auprès des promoteurs serait utile, d'où l'intérêt de mettre à jour les espaces boisés classés » explique Mickaël Jézégou.

➤ Revégétaliser autour d'un cyprès

Alors que 143 cyprès de Lambert sont inventoriés sur la commune et identifiés comme un marqueur fort sur le territoire, celui de la plage du Clouët fait l'objet d'une préconisation particulière. Il s'agit de réaménager cet espace d'une centaine

de places de stationnement, où un cyprès isolé de 150 ans est cerné par le bitume et les véhicules. « Nous souhaitons assurer la pérennité du cyprès, créer un jardin et replanter des futurs arbres » explique Yannick Labreuche, conseiller.

Les élus font appel à l'atelier Bivouac, urbanistes paysagistes, qui proposera un projet d'aménagement visant à préserver cet arbre en décrouant le bitume à sa base et en aménageant la zone de parking qui le mettait peu en valeur. L'équipe, qui a déjà « sévi » dans nombreuses communes adhérentes (Cloître Saint Thegonnec, Plouneour-Menez, Plougouven, Mellionnec, Saint-Georges-de-Reintembault...), a séduit les élus. « Nous avons rencontré Léo de Bivouac plusieurs fois et avons été convaincus par ses propositions et sa philosophie : projet réalisé en régie et recyclant les matériaux disponibles sur la commune » s'enthousiasme Alban Le Roux, adjoint au développement durable.

➤ Les étapes du projet

Étude. L'équipe de Bivouac se rend sur la commune pour rencontrer les élus et les services techniques avec qui ils envisagent de mener les chantiers, et proposent deux schémas.

Travaux – phase 1. Les travaux sont réalisés au printemps 2022 avec l'aide des services techniques. Ils

“ Cet aménagement répond à un besoin de rendre les espaces plus perméables, esthétiques et agréables. C'est également un travail très valorisant pour les services techniques ”



Alban Le Roux, adjoint

assurent le découpage du bitume, le marquage des stationnements et la pose de mobilier temporaire. 30 à 35 places de stationnement (sur 100) ont été ainsi retirées et les espaces et cheminements (re) dessinés. Le chantier a duré quatre jours : un pour scier le bitume et trois autres (2 personnes + tracteur et mini-pelle) pour évacuer les gravats en déchetterie et apporter de la terre.

« Il existe des places suffisantes sur une zone un peu plus lointaine, mais on ne communique pas trop là-dessus car notre volonté est de réduire le nombre de voitures à descendre ici pour encourager les piétons et cyclistes ; les incivilités – bien que moins nombreuses - restent d'actualité et une signalétique adaptée et renforcée a été mise en place » souligne Alban Le Roux.

Plantations – phase 1 et 2. Au printemps, les plants choisis sont des engrais verts endémiques : phacélie, lin, lupin jaune et sarrasin. « Ces variétés plus horticoles permettent de couvrir les sols et de les enrichir



De nombreux arbres remarquables dessinent le paysage carantois

sans laisser place aux adventices » explique Gwenaëlle Cospérec, responsable des espaces verts : « les habitants ont beaucoup apprécié ! » Retirés en début d'automne, ils sont remplacés par des plants pérennes et vivaces. « On a aussi choisi de planter un arbre 'relai' remarquable – un pin de Monterey (importé en 1850/60 de Californie et très adapté en Bretagne), pour remplacer le cyprès à sa mort » précise Léo Pouliquen, Bivouac.

Travaux – phase 2. La réalisation d'une plateforme en bois à proximité de l'arbre, mais pas autour de celui-ci pour éviter le piétinement à la base qui serait nuisible à l'enracinement peu profond du cyprès, sera faite au printemps 2023.

« Quelques réticences persistent sur la suppression des places de parking, mais une grande majorité de riverains, de promeneurs et d'estivants restent très satisfaits du résultat. » ■

➤ Les coûts

Aménagement de la plage Clouët (hors temps agents)

- Étude et phase 1 travaux : 7 000 € HT
- Phase 2 travaux (mobilier) : 7 000 € HT

Étude charte de l'arbre : 48 000€ subventions en attente (DSIL Fonds Vert)



Les plants définitifs et le pin de Monterey, l'arbre 'relai'

CONTACTS

Alban Le Roux et Yannick Labreuche, adjoint et conseiller DD - accueil@ville-carantec.com
Gwenaëlle Cospérec, responsable espaces verts - jardin@ville-carantec.com

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :

